

**CERTIFICAT EN GESTION DE DOCUMENTATION ET DE
BIBLIOTHÈQUE
2012-2013**

**La collection de DVD et Blu-ray jeunesse des
Bibliothèques de la Ville de Lausanne**

Etude préalable à la mise en place d'une politique documentaire

Yann Brodard
Neuchâtel

Septembre 2013

TRAVAIL FINAL DE CERTIFICAT

Déposé auprès de

Renato Scariati, Bibliothèque de la Faculté des Sciences Economiques et Sociales de l'Université de
Genève,
responsable scientifique du module " Gestion des collections "

Lara Jovignot, bibliothécaire déléguée à la politique documentaire, les Bibliothèques de la Ville de
Lausanne,
personne de référence pour le suivi pédagogique du travail

Résumé

La collection de DVD et Blu-ray jeunesse des Bibliothèques de la Ville de Lausanne s'est construite dans un laps de temps très court et de manière quelque peu empirique. Dans le but de proposer une collection qui soit le mieux adaptée à son public, qui cadre au plus près des missions des Bibliothèques de la Ville de Lausanne et qui puisse trouver sa place dans l'environnement culturel, institutionnel et éducatif lausannois, le présent travail se propose d'effectuer en premier lieu une analyse de l'existant qui servira de base de réflexion à la définition d'objectifs de développements de la collection. Dans un second temps et afin d'y voir plus clair dans l'offre éditoriale, une étude portant sur les sources et critères de sélection sera menée dans le but d'élaborer des outils utiles à la sélection des documents.

Remerciements

Mes plus sincères remerciements vont à :

Lara Jovignot, personne de référence pour ce travail, pour son infinie patience et ses conseils avisés.

Mes collègues de la Bibliothèque jeunesse pour leur écoute, leur aide et leurs encouragements durant cette année de formation.

Nicole Burki pour sa relecture attentive du présent travail.

Mon épouse pour son soutien sans faille et sa patience.

Mes parents sans qui cette formation n'aurait pu se faire.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. Introduction | 1 |
| 1.1. Contexte | 1 |
| 1.2. Problématique..... | 1 |
| 1.3. Limites du travail | 2 |
| 2. Analyse de l'existant | 2 |
| 2.1. Les Bibliothèques de la Ville de Lausanne | 2 |
| 2.2. Missions | 3 |
| 2.3. Publics..... | 4 |
| 2.3.1. <i>Population à desservir et utilisateurs inscrits</i> | 4 |
| 2.3.2. <i>Utilisateurs et emprunteurs non inscrits</i> | 5 |
| 2.3.3. <i>Conclusions</i> | 6 |
| 2.4. Environnement | 6 |
| 2.4.1. <i>Réseau</i> | 7 |
| 2.4.2. <i>Environnement documentaire</i> | 7 |
| 2.4.3. <i>Environnement éducatif</i> | 8 |
| 2.4.4. <i>Environnement culturel et cinématographique</i> | 8 |
| 2.4.5. <i>Conclusions</i> | 9 |
| 2.5. Collection existante..... | 9 |
| 2.6. Conclusion | 12 |
| 2.7. Axes de développement | 12 |
| 3. Objectifs de développement des collections | 13 |
| 3.1. Paramètres | 13 |
| 3.1.1. <i>Définition des segments de la collection</i> | 13 |
| 3.1.2. <i>Définition d'une échelle de niveaux</i> | 13 |
| 3.1.3. <i>Age légal</i> | 14 |
| 3.2. Plan de développement des collections | 15 |
| 3.2.1. <i>Objectifs à long terme</i> | 15 |
| 3.2.2. <i>Objectifs annuels (2013)</i> | 16 |
| 3.2.3. <i>Evaluation des objectifs annuels</i> | 17 |
| 3.3. Conclusions et pistes de réflexion | 19 |
| 4. Sélection | 19 |
| 4.1. Sources de sélection..... | 20 |
| 4.2. Critères de sélection | 21 |
| 4.3. Critères d'exclusion | 23 |
| 4.4. Dons et propositions d'achat | 23 |
| 4.5. Conclusions et pistes de réflexion | 24 |
| 5. Conclusion | 25 |
| Bibliographie | 26 |

| | |
|--|-----------|
| Annexes | 28 |
| Annexe 1 Lecteurs inscrits BJ et population lausannoise par nationalité en 2012 | 28 |
| Annexe 2 Utilisateurs actifs BJ/Réseau et population lausannoise par tranche d'âge en 2012 | 29 |
| Annexe 3 Utilisateurs actifs BJ et population lausannoise par sexe en 2012..... | 30 |
| Annexe 4 Extrait du tableau « Analyse des bibliothèques de la région lausannoise » | 31 |
| Annexe 5 Extrait du tableau « environnement pédagogique lausannois – établissements scolaires » | 32 |
| Annexe 6 Extrait du tableau « Environnement pédagogique – enseignement spécialisé » ... | 33 |
| Annexe 7 Tableau détaillé par code statistique CDU..... | 34 |
| Annexe 8 Procédure âge légal | 36 |
| Annexe 9 Tableau d'évaluation des objectifs | 39 |
| Table des illustrations | |
| Tableau 1 Nombre de documents par catégorie et par niveau | 10 |
| Tableau 2 Nombre de documents par genre..... | 11 |
| Tableau 3 Nombre de documents par support et âge légal | 11 |
| Tableau 4 Echelle des niveaux BJ | 14 |
| Tableau 5 Découpage des objectifs annuels et liste des données statistiques correspondants | 18 |
| Tableau 6 Sources de sélection | 20 |

1. Introduction

Même si, comme nous le verrons, la Bibliothèque jeunesse a pu être « pionnière » en constituant la première une collection audiovisuelle au sein des Bibliothèques de la Ville de Lausanne, le temps a manqué pour effectuer une réflexion plus approfondie sur le développement de celle-ci.

1.1. Contexte

Travaillant en qualité de bibliothécaire au sein des Bibliothèques de la Ville de Lausanne, j'ai proposé à ma direction, en novembre 2011, de créer une collection de DVD et de Blu-ray pour la Bibliothèque jeunesse grâce à un excédent budgétaire. En effet, face aux nombreuses demandes du public, il m'a semblé intéressant de saisir cette opportunité financière pour créer une collection audiovisuelle.

Cette proposition a été acceptée par ma hiérarchie et après discussion, nous avons décidé de concentrer initialement les acquisitions sur le documentaire pour enfants. En effet, en raison des contraintes de temps (six semaines avant le bouclage des comptes) et des limites budgétaires (l'excédent représentant environ 3000.-), il nous est apparu plus simple de faire des choix parmi une offre de films documentaires et d'émissions TV que parmi une offre de fiction vaste et dont les contours nous paraissaient alors difficiles à évaluer.

Début 2012, le projet a été étendu à la bibliothèque pour adultes et a eu pour objectif la constitution d'une collection audiovisuelle couvrant fiction et documentaire. Un groupe de travail a été créé, regroupant l'adjointe bibliothéconomique responsable des collections, la bibliothécaire en charge de la sélection et des acquisitions des collections DVD/Blu-ray adulte, la bibliothécaire déléguée à la politique documentaire et moi-même.

Une réflexion sur la politique documentaire a été menée à la bibliothèque pour adultes (analyse du contexte lausannois, enquête menée auprès du public, analyse de la littérature professionnelle) par la bibliothécaire déléguée à la politique documentaire. C'est sur cette base que la collection de la bibliothèque pour adultes a été constituée et continuera de se développer.

Au printemps 2013, après une année de travail, les nombreuses questions techniques (paramétrage du SIGB, création de règles de catalogages, équipement, mobilier, conditions de prêt, etc.) ont été résolues et les collections ont pu être intégrées à notre catalogue et mises à disposition du public.

1.2. Problématique

Le temps passé à la résolution de ces questions techniques ne m'a pas permis de poursuivre de manière régulière les acquisitions pour la collection jeunesse et encore moins de mener une réflexion sur celles-ci.

En effet, comment, en qualité de gestionnaire de la collection jeunesse, dois-je investir au mieux l'argent qui m'est alloué par la collectivité ?

Autrement dit, comment constituer une collection de qualité, au sens normatif du mot, qui soit en adéquation avec notre mission et nos publics et qui s'inscrive dans l'environnement culturel et institutionnel lausannois ?

Comment et que choisir parmi une offre qui m'est actuellement peu familière ?

Ce travail aura donc pour but de procéder à une analyse de l'existant (mission, publics, environnement, collection), de définir des objectifs de développement de cette collection à moyen et plus long terme et de proposer une étude préalable à la création d'outils de sélection.

1.3. Limites du travail

Faute de temps et pour contenir son ampleur, ce travail s'intéressera uniquement à la collection audiovisuelle de la Bibliothèque jeunesse et non à celle de l'ensemble du réseau des Bibliothèques de la Ville¹. Le potentiel développement de celle-ci devra faire l'objet d'une étude plus spécifique et fera intervenir les différents responsables de sites de quartier.

Ce travail ne traitera pas de la politique de conservation, de la mise à disposition et de la politique de valorisation de ces collections.

En effet, même si j'avais initialement prévu de développer ces sujets dans le présent travail, je me suis rapidement aperçu que chacun d'entre eux devrait faire l'objet d'une étude plus approfondie.

2. Analyse de l'existant

L'objectif de l'analyse de l'existant est d'obtenir une photographie de ma bibliothèque et de son environnement dont les conclusions devraient m'aider à définir les objectifs de développement de la collection DVD/Blu-ray.

2.1. Les Bibliothèques de la Ville de Lausanne

La Bibliothèque jeunesse de la Ville de Lausanne fait partie du service Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne (BAVL) qui regroupe en son sein trois entités distinctes :

- Les Archives de la Ville
- Le Centre BD
- Les Bibliothèques de la Ville (ci-après BVL)

Les Bibliothèques de la Ville forment un réseau de six bibliothèques et d'un bibliobus. Quatre sites dits de « quartier » (Entre-Bois, Montriond, Grand-Vennes et Chailly) sont répartis dans la ville et proposent des collections pour tous les âges.

La Bibliothèque pour adultes à Chauderon est ouverte à tous. Il est possible de s'y inscrire pour emprunter des documents dès l'âge de 15 ans.

Elle propose à ses utilisateurs plus de 100'000 documents (journaux, revues, livres de fictions, documentaires, bandes dessinées, livres en langues étrangères, DVD, etc.) en libre-accès.

¹ Voir paragraphe 2.1 Les Bibliothèques de la Ville de Lausanne

Elle constitue le centre névralgique du réseau des Bibliothèques de la Ville en regroupant la direction, l'administration, les services techniques, la centrale d'achat et la centrale de catalogage (uniquement des documents adultes).

La Bibliothèque jeunesse (ci-après BJ) est quant à elle sise à quelques 500 mètres plus loin, à l'Avenue d'Echallens. Les enfants peuvent s'y inscrire dès leur naissance et jusqu'à leur 15 ans.

Elle offre plus de 60'000 documents : albums, romans, documentaires, livres audio, bandes dessinées, revues et magazines, livres en langues étrangères, etc.

Elle gère pour l'ensemble du réseau la sélection et le traitement intellectuel (catalogage, indexation) des documents jeunesse.²

2.2. Missions

« La Bibliothèque municipale de Lausanne³ est une bibliothèque communale de lecture publique organisée en réseau offrant plusieurs sites.

Elle contribue, en tant que service public et lieu de vie, à encourager la lecture, les loisirs culturels et l'éducation. Elle favorise l'accès à l'information pour tous.

Elle met à disposition du public des livres, périodiques et autres médias à consulter sur place ou à emprunter. Le personnel est au service du public pour l'orienter, le renseigner et le conseiller. »⁴

La mission de la BJ est englobée dans celle des BVL. Cependant, une mission non formalisée de celle-ci consiste à accueillir les classes des établissements scolaires lausannois. En effet, dès 1986, suite à la volonté de la direction de l'époque, des visites commentées des bibliothèques ont été proposées aux enseignants via un courrier adressé au Service des écoles. Cette prestation s'est petit à petit installée et désormais, toute classe dont l'établissement scolaire n'abrite pas de bibliothèque est invitée à utiliser les services de la BJ.

Même si la mission générale des BVL ne précise pas à qui s'adressent ses services (elle est « au service du public »), la BJ, de manière non formalisée là encore, s'adresse prioritairement aux enfants de moins de quinze ans.

Nous constatons que le développement d'une collection de DVD/Blu-ray cadre parfaitement avec la mission des BVL exprimant une volonté « d'encouragement aux loisirs culturels et à l'éducation ». En effet, ces supports de l'image animée sont les vecteurs d'une part importante de notre culture très centrée sur l'image et font partie intégrante de l'offre actuelle en matière de loisirs. La variété de leurs contenus, spécialement parmi l'offre documentaire, en font également d'excellents supports éducatifs.

De plus, même si l'imprimé reste nommé prioritairement, une porte est ouverte aux « autres médias ». Cette dénomination plus vague est d'ailleurs peut-être plus

² Deux exceptions : la sélection et le traitement des bandes dessinées et des livres audio jeunesse sont effectués à la bibliothèque de Chauderon pour l'ensemble du réseau.

³ L'expression « Bibliothèque municipale » n'est plus utilisée depuis le changement d'identité du service intervenu au début de l'année 2012. On parle désormais des Bibliothèques de la Ville de Lausanne.

⁴ Bibliothèques de la Ville de Lausanne. *Conditions d'utilisation* [en ligne]

<http://www.lausanne.ch/thematiques/culture-et-patrimoine/culture-a-vivre/bibliotheques/informations-demarches/conditions-utilisation-bibliotheque-municipale.html> (Consulté le 10.09.2013)

heureuse vu la rapide obsolescence de ces supports. En effet, nul ne saurait dire si le format DVD sera encore d'actualité dans cinq ans.

La collection devra dès lors tenir compte de la mission des BVL, en particulier celle concernant l'encouragement aux loisirs culturels et à l'éducation en offrant, par exemple, du cinéma de fiction, des séries TV et du documentaire.

En outre, la notion d'encouragement à l'éducation peut être interprétée comme une éducation au cinéma sous toutes ses formes, nationalités et époques.

Il faudra être également attentif au développement des usages possibles de cette collection, la mission spécifiant l'emprunt mais également la consultation sur place des documents, ce qui est impossible à l'heure actuelle.

2.3. Publics

2.3.1. Population à desservir et utilisateurs inscrits

La population à desservir est définie par la norme ISO 11620 comme étant « l'ensemble des personnes auxquelles la bibliothèque est censée fournir des services et des documents », et précise qu'en règle générale, la population à desservir relève de la même collectivité que celle de l'autorité de tutelle.

L'autorité de tutelle de la BJ étant la ville de Lausanne, sa population à desservir se limite donc aux lausannois. Cela même si une part de ses utilisateurs (22% en 2012) habite dans d'autres communes. De plus, sa mission, même si elle n'est pas formalisée comme telle, est de servir les enfants de moins de 15 ans. Je définirais donc la population à desservir de la BJ comme étant les lausannois de moins de 15 ans.

Le public habitant à l'extérieur de Lausanne n'est évidemment pas à négliger. Il est actuellement en cours d'analyse par la bibliothécaire déléguée à la politique documentaire et ses résultats me fourniront des informations utiles sur celui-ci.

Voici les principales informations que l'on peut relever sur la population à desservir, mise en relation avec les utilisateurs de la BJ.

Nous constatons que Lausanne est une ville très cosmopolite composée à 41% d'étrangers (contre 22.8 % en Suisse⁵) et que cette diversité de nationalités est bien représentée parmi les inscrits et nouveaux inscrits à la BJ en 2012. Pour ne citer qu'un exemple tiré de l'annexe 1⁶, les lausannois d'origine portugaise qui représentent 6.95% de la population totale sont également bien présents parmi les lecteurs inscrits à la BJ (7.18%).

Nous constatons que la population à desservir (enfant de 0 à 14 ans) est relativement bien représentée parmi le public actif de la BJ et utilise de manière croissante ses services au fil des ans. Ils étaient 17% à avoir utilisé au moins une fois les services de la BJ (utilisateur actif) en 2012 et 27% à avoir utilisé au moins une fois une des bibliothèques du réseau des BVL. Cette proportion n'a cessé

⁵ Confédération suisse. Population. *Panorama* [en ligne]

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/01/pan.html> (consulté le 13.09.2013)

⁶ Voir Annexe 1 Lecteurs inscrits BJ et population lausannoise par nationalité en 2012

d'augmenter ces 5 dernières années. La deuxième annexe propose un tableau dans lequel est exposée la part des utilisateurs actifs par tranche d'âge en rapport avec la population lausannoise⁷.

Nous constatons que les hommes sont très légèrement en majorité dans la population lausannoise (50.8% en 2012) mais que ce sont les femmes qui sont majoritaires parmi les utilisateurs actifs de la BJ (55.86% contre 44.13% d'hommes). L'annexe 3 met en évidence ces proportions.⁸

En effectuant un découpage par tranche d'âge présenté dans l'annexe 2⁹, nous remarquons que la part la plus importante de la population à desservir a entre 0 et 4 ans (37% en 2012). Les enfants de 5 à 9 ans et de 10 à 14 ans sont représentés à part quasi-égale (respectivement 32% et 31% en 2012). Ces proportions sont restées stables sur les cinq dernières années.

A la BJ, les plus grands utilisateurs par tranche d'âge sont les 10-14 ans (46% des lecteurs actifs) alors que les 5 à 9 ans sont légèrement sous représentés par rapport à la population à desservir (41% des lecteurs actifs). Les enfants de 0 à 4 ans quant à eux arrivent en dernier (13% des lecteurs actifs). Nous pouvons l'expliquer par le fait que cette catégorie d'utilisateurs est relativement récente (avant 2009, l'inscription n'était possible qu'à partir de 5 ans), car ils ne sont pas encore scolarisés et parce qu'une part (malheureusement non chiffrable) d'entre eux font partie des « emprunteurs non inscrits ».

2.3.2. Utilisateurs et emprunteurs non inscrits

B. Calenge, lors de son intervention¹⁰, nous a rendus attentifs au fait que tous les utilisateurs de la bibliothèque n'étaient pas forcément inscrits. La BJ ne faisant pas exception à la règle, j'ai tenté de les identifier.

En l'absence d'élément de mesure (ne serait-ce qu'un compteur d'entrées), seul mon ressenti et celui de mes collègues permettent de décrire ce public. Celui-ci me fait dire que la part des utilisateurs non inscrits et non emprunteurs est anecdotique.

Les emprunteurs non-inscrits sont les enfants dont l'accompagnant (membre de la famille, enseignant, éducateur) emprunte à son nom des documents (compte adulte ou compte de collectivité).

Concernant les familles, peu d'informations sont disponibles à l'heure actuelle et des réponses pourraient être également fournies par une enquête.

Concernant les groupes d'enfants accompagnés d'éducateurs, nous possédons quelques données intéressantes.

Près de 600 visites de groupes ont été dénombrées en 2012 à la BJ ce qui représente en moyenne deux par jour ouvrable.¹¹ Celles-ci constituent autant

⁷ Voir Annexe 2 Utilisateurs actifs BJ/Réseau et population lausannoise par tranche d'âge en 2012

⁸ Voir Annexe 3 Utilisateurs actifs BJ et population lausannoise par sexe en 2012

⁹ Voir Annexe 2 Utilisateurs actifs BJ/Réseau et population lausannoise par tranche d'âge en 2012

¹⁰ Calenge, Bertrand (2013) : Les services au public. Fribourg. Certificat en gestion de documentation et de bibliothèque. Module 4 Information et communication

¹¹ Total approximatif du nombre de visites reçues issues du rapport annuel de la BJ. Ce rapport ne détaille pas combien de groupes différents sont venus, un groupe pouvant potentiellement venir plusieurs fois dans l'année.

d'opportunités d'inscrire les enfants qui n'auraient pas fréquenté la bibliothèque dans d'autres circonstances.

Classes primaires ou enfantines, centres de vie enfantines (CVE), groupes d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) et groupes provenant d'institutions spécialisées constituent l'essentiel de ce public et viennent de manière plus ou moins régulière faire un choix de document à la BJ. Une partie, malheureusement non chiffrable, des enfants composant ces groupes sont inscrits de manière individuelle et sont pris en compte dans les statistiques comme tels.

Pour les autres (tout particulièrement les CVE, APEMS et institutions spécialisées), l'emprunt de document s'effectue sur le compte collectivité de l'accompagnant. En 2012, 161 comptes de collectivités étaient actifs à la BJ.

Enfin, même si certains constats sont partagés par mes collègues, il est difficile d'en tirer des conclusions sans effectuer une enquête sur l'usage et la fréquentation de notre bibliothèque.

2.3.3. Conclusions

La comparaison entre les utilisateurs actifs segmentés par tranche d'âge et par sexe en rapport avec la population lausannoise n'a pas permis de déceler d'importants déséquilibres.

Il faudra néanmoins veiller à la légère sous-représentation des enfants de 5 à 9 ans et à celle des garçons.

Par contre, comme nous l'avons vu, celle des enfants de 0 à 4 ans ne doit pas être source d'inquiétude.

Les lausannois d'origine étrangère devront faire l'objet d'une attention particulière même si nous avons vu que les différentes nationalités étaient bien représentées parmi le public de la BJ.

Toutefois, si ces informations pourront être en partie utiles pour connaître leur langue d'origine, une enquête sur les langues maternelles des utilisateurs pourrait nous apporter des informations plus précises pour les différentes langues à proposer dans nos collections. En effet, les étrangers naturalisés et les suisses germanophones ou italophones échappent totalement à ces statistiques. De plus, les étrangers de seconde ou troisième génération nés en suisse ne parlent plus forcément leur langue d'origine.

Enfin, il faudra veiller à proposer des documents en adéquation avec les besoins des différents groupes qui fréquentent la BJ. Une analyse plus fine de leurs attentes et besoins devra se faire dans un deuxième temps.

2.4. Environnement

La bibliothèque et ses collections n'évoluant pas dans une bulle, il est utile de décrire l'environnement de celles-ci pour mieux se situer et ainsi se positionner par rapport à son réseau, à d'autres institutions et pour déceler les partenaires potentiels.

Je m'intéresserai dans cette analyse tout spécialement à l'environnement lié à la collection DVD/Blu-ray de la BJ, l'analyse de l'environnement de la BJ dans son ensemble se fera dans un second temps avec l'appui de l'équipe et de la bibliothécaire déléguée à la politique documentaire.

2.4.1. Réseau

La BJ, comme nous l'avons vu plus haut, fait partie du réseau des Bibliothèques de la Ville de Lausanne. A l'heure actuelle, seule la bibliothèque de Chauderon propose une collection audiovisuelle. Celle-ci est constituée de films de fiction (58.6%), de films d'animation (8.85%), de séries TV (19.3%), de films documentaires (6.6%) d'émissions TV (3.2%) et de captations de spectacles (3.36%) pour un total de 983 documents¹².

Les objectifs à court et plus ou moins long terme de cette collection sont en cours d'établissement.

Nous pouvons déjà constater cependant que la fiction est majoritaire dans cette collection et laisse la part belle aux films de fiction et aux séries TV. Cette volonté de mettre l'accent sur la fiction et les séries TV en particulier pour l'année 2013 avait été émise dans le but de toucher particulièrement les hommes de 15 à 30 ans, qui s'étaient révélés être la population la moins bien représentée parmi les utilisateurs actifs de la bibliothèque pour adultes.

Enfin, le fait que les collections adulte et jeunesse soient en cours de développement nous offre une opportunité de pouvoir dès leur création, déterminer de quelle manière elles seront complémentaires : Quel document pour quel site ? Qu'acquiert-on à double ? Selon quels critères ? Autant de questions pour lesquelles il sera intéressant de développer une collaboration avec la gestionnaire de la collection adulte.

2.4.2. Environnement documentaire

Dans le cadre de la création de la collection de DVD/Blu-ray adulte, ma collègue déléguée à la politique documentaire a effectué une analyse des bibliothèques environnantes en prenant pour cadre géographique les communes membres de Lausanne Région. Cette association regroupant vingt-neuf communes du canton de Vaud a pour objectif le développement de collaborations et la mise en place de structures de réflexions régionales¹³. En effet, après analyse, il est apparu que la majeure partie des utilisateurs des BVL venait de Lausanne ou des communes proches.

Elle a dressé une liste des principales bibliothèques de la région lausannoise détaillant pour chacune d'entre elles leur mission, une description de leurs collections, leurs conditions d'inscription ainsi que la présence ou non en leur sein d'une collection audiovisuelle. L'annexe 4 présente un extrait de cette liste sous la forme d'un tableau.¹⁴

Nous constatons que nous ne trouvons une collection audiovisuelle pour enfant que dans cinq établissements recensés dans la région et qu'aucune institution lausannoise ne propose une offre adaptée aux enfants de 0 à 14 ans.

La BJ, en tant que seule institution lausannoise proposant des DVD et Blu-ray pour les enfants, se retrouvera donc en situation de monopole.

¹² Etat au 17 juillet 2013

¹³ Site de l'Association Lausanne Région [en ligne] www.lausanne-region.ch (consulté le 10.09.2013)

¹⁴ Voir Annexe 4 Extrait du tableau « Analyse des bibliothèques de la région lausannoise »

2.4.3. Environnement éducatif

Comme nous l'avons vu plus haut, la bibliothèque accueille des enfants dans le cadre scolaire et parascolaire.

Afin de mieux les identifier, j'ai dressé une liste des établissements scolaires lausannois en détaillant les bâtiments, leur nombre d'élèves, les niveaux d'enseignement, le nombre de classes et mentionné ceux qui possédaient une bibliothèque. De mémoire et avec l'aide de mes collègues, j'ai mis en évidence les établissements dont une partie des classes fréquentent déjà la BJ. Un extrait de cette liste est présenté dans l'annexe 5.¹⁵ Nous constatons que seul 36% des établissements ne possédant pas de bibliothèque fréquentent la BJ. Ce taux relativement faible devra néanmoins être pondéré en considérant les visites de classes de l'ensemble du réseau, donnée que nous ne possédons actuellement.

J'ai également listé les institutions spécialisées lausannoises en décrivant brièvement leurs spécificités. Là aussi, les institutions fréquentant déjà la BJ ont été identifiées.¹⁶ Sur les sept institutions recensées, trois font des visites plus ou moins régulières de la BJ.

Faute de temps et car ils sont très nombreux, je n'ai pas encore pu dresser de liste des CVE et APEMS. Ce travail ainsi que l'identification de ceux fréquentant déjà la BJ s'effectuera dans un second temps. Néanmoins, ils sont déjà répertoriés sur le site de la Ville de Lausanne.

Comme constaté dans l'analyse des publics, nous remarquons que l'environnement scolaire lausannois est important à prendre en compte. Lister ces établissements permettra de mieux les servir en déterminant mieux leurs besoins, de les réorienter vers un site de quartier plus proche ou plus simplement d'identifier les établissements qui ne viennent pas ou peu et tenter d'y remédier.

2.4.4. Environnement culturel et cinématographique

Danse, musique, théâtre, musées, font partie de la palette très variée de l'offre culturelle lausannoise. Faute de temps, je ne pourrai lister ces institutions dans le présent travail.

Je m'intéresserai ici donc plus spécifiquement à l'offre cinématographique lausannoise.

Dans une étude de satisfaction portant sur l'offre culturelle commandée en 2008 par la Ville de Lausanne¹⁷, le cinéma de fiction apparaît comme la première activité culturelle des lausannois. On dénombre 25 salles de cinéma à Lausanne réparties dans trois multiplexes et quatre cinémas indépendants.

Lausanne abrite également la Cinémathèque suisse qui organise trois projections par jour.

La Ville de Lausanne a racheté en 2010 le cinéma Capitole et en a confié la responsabilité à la Cinémathèque dans le but de continuer à la faire vivre en y proposant des films du patrimoine.

¹⁵ Voir Annexe 5 Extrait du tableau « environnement pédagogique lausannois – établissements scolaires »

¹⁶ Voir Annexe 6 Extrait du tableau « Environnement pédagogique – enseignement spécialisé »

¹⁷ Joaquin Fernandez Marketing Intelligence & Etudes de marché (2008). Synthèse étude « offre culturelle ». Lausanne

De nombreux festivals animent également la cité. On peut notamment citer le Ciné festival, le festival Cinémas d'Afrique, le Lausanne Underground film & music festival, la nuit du court métrage, etc.

Deux clubs de cinémas proposent des animations pour enfants à Lausanne. La lanterne magique propose une fois par mois de faire découvrir à ses membres (enfants de 6 à 12 ans) « un film de qualité adapté à leur âge » dans une « vraie salle de cinéma »¹⁸. Le Ciné du musée propose tous les mercredis après-midis « des documentaires d'archéologie, botanique, géologie et zoologie ».¹⁹

Nous constatons que les lausannois sont très cinéphiles. Les conclusions de l'enquête évoquée plus haut ainsi que le nombre élevé de cinémas indépendants et ses festivals en font une ville dans laquelle le cinéma sous toutes ses formes tient une place importante.

La collection de la BJ devra donc trouver sa place parmi cette offre variée en veillant à proposer une alternative aux offres commerciales tout en développant des collaborations avec les institutions culturelles et associations œuvrant déjà pour la promotion du cinéma jeunesse.

2.4.5. Conclusions

La collection de la bibliothèque pour adultes nous montre que, même si elle est encore en développement, la tendance est à laisser une place beaucoup plus importante à la fiction qu'au documentaire. Comme nous l'avons vu plus haut, la collection jeunesse ne propose pour l'instant que du documentaire. Cela devra nous pousser à réfléchir à la place à donner à la fiction dans la collection jeunesse.

L'absence d'offre audiovisuelle dédiée aux enfants de 0 à 14 ans dans les bibliothèques lausannoises doit nous inviter à offrir un nombre suffisant de documents et une collection qui soit d'autant plus pluraliste qu'elle sera la seule.

L'analyse de l'environnement culturel nous encourage à proposer une collection complémentaire à l'offre cinématographique lausannoise en trouvant un terrain qui lui soit propre. En effet, bien que cette dernière soit abondante, l'absence d'offre jeunesse dans les bibliothèques lausannoises résume l'offre en matière de cinéma pour enfants aux « seules » nouvelles sorties en salle. Ceci nous encourage donc à veiller au pluralisme de la future collection.

Enfin, elle a démontré que les possibilités de développer des partenariats existent.

2.5. Collection existante

Comme nous l'avons vu en introduction, la collection existante s'est constituée de manière empirique et s'est concentrée sur le documentaire. Cette partie de l'analyse doit permettre de mettre au jour les points forts et points faibles de la collection

¹⁸ Site de l'Association La lanterne magique [en ligne] <http://info.lanterne.ch/> (consulté le 10.09.2013)

¹⁹ Site du Musée cantonal de zoologie [en ligne] <http://www.musees.vd.ch/musee-de-zoologie/animations/cine-du-musee/> (consulté le 10.09.2013)

existante même si leur repérage n'entraînera pas « mécaniquement le renforcement des uns ou l'abandon des autres » (Calenge, 1999, p.55)²⁰.

Il s'agit donc juste ici d'obtenir un état des lieux de celle-ci qui nourrira mes réflexions pour l'établissement d'objectifs à plus ou moins long terme.

Pour ce faire, trois tableaux ont été créés.

Dans le premier, j'ai mis en évidence le nombre de documents par catégories recouvrant les grands sujets de la collection (définis par la CDU) et par niveau.

Trois niveaux sont distingués par des codes : JP correspond à un document s'adressant aux enfants de 0 à 9 ans ; JM de 10 à 12 ans ; JA de 13 à 15 ans. Nous développons une réflexion sur ceux-ci dans un paragraphe consacré à la définition d'une échelle de niveau.²¹

Les tableaux suivants contiennent les données extraites des statistiques qui ont été réalisées par ma collègue déléguée à la politique documentaire dans le but d'évaluer la collection au mois de juillet 2013.

Dans le deuxième tableau, le nombre de documents par genre a été relevé, une distinction ayant été faite entre le cinéma documentaire et les émissions et documentaires TV.

Dans le troisième, figure le nombre de documents par type de support (DVD ou Blu-ray) dont le prêt est soumis à une limite d'âge légal²².

Je n'ai volontairement pas fait figurer les statistiques de prêt. La collection ayant été mise à disposition du public en juin 2013, il est encore trop tôt pour en tirer des informations pertinentes.

Tableau 1 Nombre de documents par catégorie et par niveau

| Catégories | Niveaux | | | total | % du total |
|------------------------------------|-------------|-------------|-----------|------------|------------|
| | Petits (JP) | Moyens (JM) | Ados (JA) | | |
| Informatique - Généralités | | | | 0 | 0.0% |
| Philosophie - Psychologie | | 1 | 1 | 2 | 0.8% |
| Religions | | | 1 | 1 | 0.4% |
| Sociologie | 4 | 1 | 3 | 8 | 3.4% |
| Linguistique | 3 | 6 | 1 | 10 | 4.2% |
| Sciences pures | 2 | 77 | 24 | 101 | 42.4% |
| Sciences appliquées | 1 | 18 | 8 | 27 | 11.3% |
| Beaux-arts - cinéma - sport | 2 | 5 | 9 | 16 | 6.7% |
| Littérature | | | | 0 | 0.0% |
| Histoire | 1 | 11 | 9 | 21 | 8.8% |
| Géographie, voyages | 2 | 32 | 16 | 50 | 21.0% |
| Biographies | | | | 0 | 0.0% |
| Total | 15 | 151 | 72 | 238 | |
| % par niveaux | 6.3% | 63.4% | 30.3% | | |

²⁰ Calenge, Bertrand (1999) : Conduire une politique documentaire. Paris. Electre-Éditions du Cercle de la Librairie. Coll. « Bibliothèques »

²¹ Voir paragraphe 3.1.2 Définition d'une échelle de niveaux

²² Voir paragraphe 3.1.3 Age légal

Tableau 2 Nombre de documents par genre

| Site | Nom du groupe | Nombre de documents | En % du total |
|------|-----------------------------------|---------------------|---------------|
| BJ | J Film documentaire(DVJA/JM/JP F) | 24 | 10.1% |
| BJ | J Emission et documentaire TV | 214 | 89.9% |
| | | <i>Total</i> | |
| | | 238 | |

Tableau 3 Nombre de documents par support et âge légal

| Site | Support | Âge | Nombre de documents | En % du total |
|------|---------|-------------------|---------------------|---------------|
| BJ | DVD | tout public | 206 | |
| BJ | | dès 7 ans | 7 | |
| BJ | | dès 10 ans | 1 | |
| | | <i>Sous-total</i> | 214 | 89.9% |
| BJ | Blu-ray | tout public | 19 | |
| BJ | | dès 7 ans | 5 | |
| | | <i>Sous-total</i> | 24 | 10.1% |
| | | | <i>Total</i> | |
| | | | 238 | |

Voici les informations principales tirées de ces tableaux :

- Nous notons une très nette surreprésentation des sciences pures, tout particulièrement de la zoologie (documentaires animaliers)²³. A contrario, aucun document n'a été acquis dans les catégories suivantes : informatique, littérature et biographie.
- Les émissions et documentaires TV représentent 89.9% de la collection, les films documentaires 10.1%.
- Le niveau JM est le plus représenté avec 63.4% de la collection. Suivent le niveau JA (30.3%) et JP (6.3%).
- Seuls 13 documents sont soumis à une limite de prêt par âge légal. Ceci tient au fait que seuls les documentaires ayant bénéficié d'une sortie au cinéma sont concernés.
- Les DVD constituent 89.9% de la collection, les 10.1% restant sont des Blu-ray.

Cette collection s'est construite dans une volonté de complémentarité avec le livre documentaire et s'est, comme nous l'avons vu, constituée dans l'urgence. Ce dernier point peut expliquer les déséquilibres importants notamment en ce qui concerne la représentation des sujets.

Le point fort de cette collection est sans conteste le documentaire animalier destiné aux enfants dès 10 ans. Ceci peut s'expliquer par le fait que le choix initial, effectué en grande partie directement chez notre fournisseur, reflète la production éditoriale existante.

Ces déséquilibres pourront être comblés par une analyse plus poussée de la production éditoriale et une recherche de sources de sélections plus variées.

Néanmoins, l'analyse de la collection existante en tant que telle ne permet de tirer des conclusions satisfaisantes quant à son développement futur.

En effet, cette analyse devra être comparée avec celle de la collection imprimée afin de déterminer quels en sont les segments qui devront être complétés. Enfin, notons

²³ Voir Annexe 7 Tableau détaillé par code statistique CDU

que la détermination d'objectifs de développement devra se faire en concertation avec les gestionnaires de la collection imprimée.

2.6. Conclusion

Cette analyse de l'existant, même si elle devra être approfondie, nous a permis de prendre du recul par rapport à la bibliothèque et nous en a donné une image, certes un peu floue mais dont on peut tout de même tirer quelques pistes de réflexions pour la définition des objectifs de la collection ainsi que pour les futurs critères de sélection.

Nous avons notamment vu que la mission des BVL cadrerait parfaitement avec la création d'une collection audiovisuelle.

L'analyse du public nous a montré quant à elle que la population à desservir fréquentait de manière croissante la BJ mais que quelques déséquilibres, notamment liés aux différentes tranches d'âge, devaient éveiller notre attention.

L'étude des différents environnements nous a permis de mieux évaluer quelle serait la place de la collection dans l'espace culturel, éducatif et culturel lausannois.

Enfin, nous avons pris conscience de la nécessité d'analyser de manière transversale les collections documentaires imprimées et audiovisuelles dans le but de proposer des solutions de développement cadrant avec la volonté de complémentarité entre celles-ci.

2.7. Axes de développement

Voici les principaux axes de développement issus de l'analyse de l'existant qui serviront de base à la définition d'objectifs de développements.

- Proposer une collection de loisirs mais aussi d'éducation, d'initiation au cinéma
- Développer la possibilité de consultation sur place des documents vidéo
- Cibler particulièrement le public de 0 à 10 ans (JP)
- Cibler particulièrement les garçons
- Veiller aux besoins de la population étrangère
- Créer une collection de fiction
- Veiller à offrir une collection pluraliste et suffisamment importante
- Etre dans une logique de complémentarité à l'offre culturelle lausannoise

Ce travail étant limité par le temps, voici les analyses et enquêtes qui restent à mener. Celles-ci devront probablement s'étaler sur plusieurs années et seront menées à une plus large échelle dans le cadre du projet de développement d'une politique documentaire formalisée au sein des BVL.

- Faire une analyse des besoins et attentes des utilisateurs en matière d'offre audiovisuelle en ciblant particulièrement les groupes et les familles.
- Faire une enquête sur les langues maternelles des utilisateurs.
- Faire l'analyse des collections documentaires imprimées dans le but d'établir un bilan conjoint avec leurs gestionnaires et définir des objectifs de développement communs.
- Développer une collaboration formalisée avec la gestionnaire des collections audiovisuelles de la bibliothèque pour adultes.

3. Objectifs de développement des collections

Après avoir analysé la mission, le public, l'environnement et la collection existante, je vais dans cette partie du travail m'intéresser à la définition d'objectifs de développement de la collection tenant compte des pistes de réflexions déduites de l'analyse de l'existant.

3.1. Paramètres

3.1.1. Définition des segments de la collection

Pour faciliter la définition des objectifs et leur évaluation future, j'ai segmenté la collection entre fiction et documentaire et partitionné celle-ci en plusieurs catégories.

La fiction comprendra quatre catégories définies par leur procédé cinématographique (image animée/film) et leurs destinations de diffusions initiales (cinéma/télévision) :

- Film de fiction : œuvre de fiction cinématographique n'utilisant pas les techniques de l'animation (exemple : Sauvez Willy, La nuit au musée, etc.)
- Film d'animation : œuvre de fiction cinématographique utilisant les techniques de l'animation (dessin, images de synthèses, pâte à modeler, etc.) (exemple : L'âge de glace, Wallace et Gromit, etc.)
- Série TV : œuvre de fiction télévisuelle se déroulant en plusieurs parties n'utilisant pas les techniques de l'animation (exemple : Les sorciers de Waverly Place, Glee, etc.)
- Série TV animée : œuvre de fiction télévisuelle se déroulant en plusieurs parties utilisant les techniques de l'animation (dessin, images de synthèses, pâte à modeler, etc.) (exemple : Pingouin, Monster High, etc.)

Le documentaire comprendra les catégories de la CDU déjà évoquées dans l'analyse de la collection existante.

3.1.2. Définition d'une échelle de niveaux

Dans la même optique, je me suis également penché sur les niveaux existants à la BJ. Pour l'instant il ne s'agit pas à proprement parlé d'une échelle de niveau, car elle se contente de décrire la tranche d'âge concernée et les supports s'y rapportant.

Tableau 4 Echelle des niveaux BJ

| Code | Tranche d'âge | Description |
|------|---------------|---|
| JP | 0 – 9 ans | Eveil, petite enfance, lecteurs débutants Livres cartonnés, albums, premiers romans, documentaires, bandes |
| JM | 10 – 12 ans | Bon lecteurs Fiction, documentaires, bandes dessinées |
| JA | 13 – 15 ans | Lecteurs confirmés Fiction, documentaires, bandes dessinées |

A l'heure actuelle, l'évaluation de niveau s'effectue au cas par cas lors du catalogage et fait essentiellement appel à l'expérience du bibliothécaire, à son ressenti et les cas « litigieux » sont soumis à l'examen du groupe.

Une échelle des niveaux plus descriptive quant aux contenus des collections et prenant en compte les documents audiovisuels devra donc être créée.

Elle devra à mon avis « scinder » le niveau « JP » qui couvre une tranche d'âge trop importante (0 – 9 ans ²⁴).

Enfin, il conviendra de se pencher sur la question des bébés. En effet, s'il n'est plus à prouver que la lecture faite à des enfants en très bas âge est bénéfique à leur développement cognitif, il n'en va pas de même pour la vidéo. A partir de quel âge un enfant peut-il regarder une vidéo est une question à laquelle il faudra s'intéresser non pas dans une idée de censure (au final, le parent utilisateur fera le choix de ce que son enfant regarde) mais dans une optique d'offrir et de prescrire des documents les mieux adaptés aux différents stades de développement de l'enfant. Ces réflexions devront se faire dans un second temps et de manière collégiale. D'ici là, je devrai me contenter des niveaux existants et de mon expérience pour les adapter au mieux à ces nouveaux supports.

3.1.3. Age légal

Une procédure a été créée par ma collègue déléguée à la politique documentaire dans le but de définir la politique des Bibliothèques de la Ville de Lausanne « quant à l'âge d'accès aux projections publiques de films et aux supports audiovisuels ». ²⁵

Nous pouvons notamment y lire que pour la BJ, « l'âge légal [devra être] respecté pour tous les paliers (7 ans, 10 ans, 12 ans et 14 ans). L'âge suggéré pourra nous aider pour notre classement (à la discrétion du bibliothécaire). En effet, la classification d'âge doit être en cohérence avec le public visé. C'est à l'acquéreur de le déterminer en fonction de la difficulté du sujet traité et de la sensibilité du public. »

Bien que la bibliothèque ait l'obligation de les respecter, les âges légaux tels que définis dans le cadre de la loi vaudoise n'influeront la sélection des documents qu'en excluant d'office les documents destinés aux enfants de plus de 14 ans.

²⁴ Cela est dû à la possibilité relativement récente (2009) d'inscription des enfants dès leur naissance et donc de leur prise en compte d'un point de vue statistique et documentaire.

²⁵ Voir Annexe 8 Procédure âge légal

3.1.4. Cadre budgétaire

Pour l'année 2013, une enveloppe de 14'000 Frs a été allouée à la collection de DVD/Blu-ray de la BJ. Le prix moyen des supports DVD et Blu-ray issu des premières commandes effectuées par la BJ s'élève à environ 24.- Frs. Celui-ci servira de base de calcul pour le nombre de documents qu'il sera possible d'acquérir en 2013 mais devra par la suite être affiné par support, domaine et catégorie afin d'effectuer des projections budgétaires plus fines. On peut notamment présager, sur la base de l'expérience de la bibliothèque pour adultes, un prix plus élevé pour les séries TV.

3.2. Plan de développement des collections

Le dictionnaire des bibliothèques de l'enssib²⁶ définit le plan de développement comme suit :

« Le plan de développement des collections est un document programmatique fixant de façon pluriannuelle les axes prioritaires de développement d'une collection donnée, dans le respect des orientations et bornes d'une charte documentaire. Généralement cantonné à un segment documentaire thématique, il est le document de référence du ou des gestionnaires de ce segment de collection. Il comporte en général deux volets : le premier décrit les objectifs et contraintes, le second établit un objectif référé à un certain nombre d'indicateurs. »

Il devra dans le cas précis me permettre de définir les grandes orientations des segments de la collection en fixant des objectifs à long et à court terme.

3.2.1. Objectifs à long terme

Inspirés par l'analyse de l'existant et en particulier par celle de la mission des BVL, les objectifs à long terme devront fixer les grands axes de la collection pour les cinq prochaines années. Ils devront en quelque sorte donner une vision idéalisée de la collection future.

²⁶École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques. Le dictionnaire des bibliothèques. *Plan de développement des collections* [en ligne] <http://www.enssib.fr/le-dictionnaire/plan-de-developpement-des-collections> (Consulté le 10.09.2013)

Voici ma proposition :

« Mettre à disposition pour le prêt et la consultation sur place une collection de DVD et de Blu-ray

- *de fiction équilibrée entre une sélection représentative de l'histoire du cinéma et de la télévision et une sélection parmi la production actuelle*
- *de films documentaires et documentaires TV de sujets complémentaires à l'offre de documents imprimés*

adaptée et correspondant aux besoins des différentes tranches d'âge des publics (réels ou potentiels) de la Bibliothèque jeunesse et développer la politique de valorisation de ces collections. »

Cette proposition d'objectifs à long terme permet notamment :

- De correspondre à notre mission qui veut que l'on puisse emprunter mais aussi consulter sur place des documents.
- De répondre à la volonté de proposer une collection qui permette l'initiation du jeune public aux grandes œuvres du cinéma...
- ... et à celle de proposer une collection dédiée aux loisirs
- De réaffirmer la notion de complémentarité du documentaire vidéo à l'offre imprimée.
- De cibler la population à desservir de la BJ dans toute sa diversité.
- D'affirmer la volonté de développement de la valorisation des collections

3.2.2. Objectifs annuels (2013)

Les objectifs annuels vont détailler les objectifs à long terme et fixer des priorités à accomplir dans l'année à venir. Comme leur nom l'indique, ils devront être évalués et revus à la fin de l'année.

Voici ma proposition :

« Constituer une collection de DVD et de Blu-ray de fiction comprenant :

- *100 films de fiction choisis parmi les œuvres marquantes de l'histoire du cinéma mondial destinés à des enfants de 5 à 14 ans (JP – JM –JA)*
- *100 films de fiction choisis parmi les succès récents du Box-office, destinés à des enfants de 5 à 14 ans (JP – JM –JA)*
- *250 films d'animation choisis parmi les œuvres marquantes de l'histoire du cinéma mondial et représentatifs des différentes techniques d'animation, destinés aux enfants jusqu'à 10 ans (JP)*
- *50 séries TV choisies parmi les succès récents destinées aux enfants de 10 à 14 ans (JM –JA)*
- *50 séries TV animées représentatives de la production mondiale des 30 dernières années, destinées aux enfants de 3 à 14 ans (JP-JM -JA) »*

Cette proposition d'objectifs annuels permet notamment :

- De correspondre à la volonté de proposer une collection de loisir mais aussi d'éducation, d'initiation au cinéma qui soit complémentaire à l'offre lausannoise en sélectionnant des œuvres variées (films, animation, séries TV, succès récents, histoire du cinéma, production mondiale, différentes techniques d'animation)
- De tenter de répondre à la forte demande (probable) avec près de 550 documents
- De cibler particulièrement le public de 0 à 10 ans grâce à l'accent mis sur les films d'animation adaptés au niveau JP
- D'affirmer la priorité donnée au développement de la fiction

A propos de ce dernier point, l'analyse de l'existant a permis de réaliser que les compléments à la collection de documentaires ne pourront se faire uniquement suite à une analyse comparée avec la collection imprimée et en concertation avec les gestionnaires de ces domaines. Cela justifie à mon avis le report à l'année suivante (2014) du développement de la collection documentaire.

Nous constatons que la quasi totalité des pistes de réflexions issues de l'analyse de l'existant ont pu être traduites en objectifs de développement à plus ou moins long terme.

Quant à celles qui n'ont pas pu l'être (veiller aux besoins spécifiques de la population étrangère et des garçons), elles pourront l'être au moment de la définition des critères particuliers de sélection.

3.2.3. Evaluation des objectifs annuels

Un des principes fondamentaux dans la gestion de projet est que tout objectif doit pouvoir être évalué. Les objectifs annuels de développement de la collection ne faisant pas exception à cette règle, j'ai assemblé sous la forme d'un tableau un découpage des objectifs et les ai liés à une liste des données statistiques à retenir pour leur évaluation. Enfin, j'ai indiqué s'il était possible d'obtenir ces informations et le cas échéant, où me les procurer.

Outre les données statistiques, j'y ai fait figurer trois descripteurs de contenu :

- Les niveaux, tels que définis précédemment²⁷.
- Les périodes seront, dans un premier temps, définies arbitrairement. Il conviendra ensuite de définir des périodes par catégorie couvrant les différents pans de leur histoire.
- Les nationalités se contenteront de relever dans un premier temps les films français et nord-américains et de regrouper les autres par continent. Nous pourrons ensuite les affiner au besoin.

Nous proposons cette solution dans le but d'avoir une meilleure vue d'ensemble et de distinguer les objectifs évaluables de ceux qui ne le sont pas ou plus difficilement.

²⁷ Voir paragraphe 3.1.2 Définition d'une échelle de niveaux

Tableau 5 Découpage des objectifs annuels et liste des données statistiques correspondants

| Objectifs annuels | Donnée statistique | Disponibilité | Source |
|--|---|---------------|--|
| Constituer une collection de DVD et de Blu-ray de fiction comprenant | Total des DVD/Blu-ray mis à disposition | Oui | Statistiques annuelles |
| | Total des DVD par support | Oui | Statistiques annuelles |
| | Total des nouveaux documents | Oui | Statistiques annuelles |
| 100 films de fiction choisis parmi les œuvres marquantes de l'histoire du cinéma mondial destinés à des enfants de 5 à 14 ans. | Total des DVD/Blu-ray dans la catégorie films de fiction | Oui | Statistiques annuelles |
| | Total des DVD/Blu-ray par période | Oui | Données à extraire du SIGB ²⁸ |
| | Total des DVD/Blu-ray par nationalité du réalisateur | Oui | Données à extraire du SIGB |
| | Total des DVD/Blu-ray par niveau | Oui | Données à extraire du SIGB |
| 100 films de fiction choisis parmi les succès récents du Box-office, destinés à des enfants de 5 à 14 ans | Total des DVD/Blu-ray dans la catégorie films de fiction | Oui | Statistiques annuelles |
| | Total des DVD/Blu-ray par période | Oui | Données à extraire du SIGB |
| | Total des DVD/Blu-ray par niveau | Oui | Données à extraire du SIGB |
| 250 films d'animation choisis parmi les œuvres marquantes de l'histoire du cinéma mondial et représentatifs des différentes techniques d'animation, destinés aux enfants jusqu'à 10 ans. | Total des DVD/Blu-ray dans la catégorie films d'animation | Oui | Statistiques annuelles |
| | Total des DVD/Blu-ray par période | Oui | Données à extraire du SIGB |
| | Total des DVD/Blu-ray par nationalité du réalisateur | Oui | Données à extraire du SIGB |
| | Total des DVD/Blu-ray par technique d'animation | Non | |
| | Total des DVD/Blu-ray par niveau | Oui | Données à extraire du SIGB |
| 50 séries TV choisies parmi les succès récents destinées aux enfants de 10 à 14 ans. | Total des DVD/Blu-ray dans la catégorie série TV | Oui | Statistiques annuelles |
| | Total des DVD/Blu-ray par période | Oui | Données à extraire du SIGB |
| | Total des DVD/Blu-ray par niveau | Oui | Données à extraire du SIGB |
| 50 séries TV animées représentatives de la production mondiale des 30 dernières années, destinées aux enfants de 3 à 10 ans. » | Total des DVD/Blu-ray dans la catégorie séries TV animées | Non | |
| | Total des DVD/Blu-ray par nationalité du réalisateur | Oui | Données à extraire du SIGB |
| | Total des DVD/Blu-ray par période | Oui | Données à extraire du SIGB |
| | Total des DVD/Blu-ray par niveau | Oui | Données à extraire du SIGB |

²⁸ Signifie que les données devront être comptées « manuellement » à partir du SIGB car elles ne peuvent être extraites automatiquement lors de l'établissement des statistiques annuelles.

Les résultats de cette « projection » montrent que la majorité des points qui composent les objectifs pourront être évalués. Ceux pour lesquels il n'existe pas (encore) de données (techniques du cinéma d'animation, séries TV d'animation), devront faire appel dans un premier temps à mon ressenti ainsi qu'à celui de mes collègues. Nos impressions et celles du public seront également à prendre en compte lorsqu'il s'agira d'évaluer l'adéquation de telle ou telle catégorie de la collection avec les besoins et attentes de telle ou telle partie du public, notre SIGB dans sa version actuelle ne permettant pas de croiser les informations des mouvements de la collection avec celles concernant les publics.

Enfin, toutes les données obtenues relatives à des objectifs de période, de nationalité ou de succès (histoire du cinéma mondial, succès récents) devront être mises en comparaison avec des ouvrages de référence, listes du box office ou examinées par un œil expert.

Pour terminer, j'ai mis en forme un tableau qui pourra servir à l'évaluation des objectifs annuels de la collection.²⁹

3.3. Conclusions et pistes de réflexion

L'objectif de cette partie du travail était de « traduire » en objectifs de développement les pistes de réflexions issues de l'analyse de l'existant et à définir selon quels critères ces objectifs pourraient être évalués.

Les réflexions préalables concernant la segmentation des collections, l'échelle des niveaux, les âges légaux et le budget alloué nous ont donné le cadre de référence dans lequel les objectifs de développement devaient s'inscrire.

Nous avons vu que la plupart des pistes de réflexions issues de l'analyse de l'existant ont pu être traduites en objectifs à plus ou moins long terme et que ceux-ci pourront faire l'objet d'une évaluation grâce aux indicateurs et données statistiques décrits.

Il restera néanmoins à affiner avec le temps et à réévaluer l'échelle des niveaux ainsi que le prix moyen par catégorie de documents.

Enfin, les objectifs pour le documentaire devront être discutés de manière collégiale avec les gestionnaires de la collection imprimée.

4. Sélection

A propos de la sélection, B. Calenge nous dit ceci :

« La sélection considère, sur un budget théorique, les titres qu'il serait souhaitable et normal de faire entrer dans la collection de la bibliothèque. Cette sélection tient compte des supports autorisés, des « niveaux de complexité » modulés, des champs (linguistiques, géographiques...) à couvrir, des priorités de contenus documentaires de la bibliothèque. » (Calenge, 1994, p.57)³⁰

²⁹ Voir Annexe 9 Tableau d'évaluation des objectifs

³⁰ Calenge, Bertrand (1994) : Les politiques d'acquisition. Paris. Electre-Éditions du Cercle de la Librairie. Coll. « Bibliothèques »

C'est à cette démarche intellectuelle consistant à déterminer quels sont les « titres qu'il serait souhaitable et normal de faire entrer dans la collection de la bibliothèque » que je vais m'intéresser dans cette partie du travail, en identifiant les sources de sélection et en définissant les critères de sélection et d'exclusion des documents. Le produit de ces réflexions me servira à rédiger un protocole de sélection.

4.1. Sources de sélection

J'ai dressé dans un tableau une liste des principales sources qui pourront être utiles à la sélection de la collection. J'ai débuté mes recherches grâce la littérature professionnelle, étoffant petit à petit l'éventail des ressources, chacune d'entre elles me renvoyant vers une autre.

Ce tableau me permettra d'avoir une vision d'ensemble sur les multiples ressources à disposition et sera d'une aide précieuse pour effectuer une sélection parmi l'offre foisonnante.

Cette liste s'étoffera et/ou s'affinera avec le temps et l'expérience. Elle est pour l'instant uniquement classée par type de source.

Tableau 6 Sources de sélection

| Type de source | Source | Remarque | Domaine / catégorie concernée |
|----------------|--|---|--|
| Sites Internet | Quels films pour nos enfants ? | Répertoire raisonné de films et de vidéos, catégorisés par âges, présentés et commentés. Très utile pour l'évaluation des niveaux. Également, des textes de réflexions et un répertoire de liens utiles | Fiction / Films, Films animation, Séries TV, Séries TV animées |
| | Collections de films du Forum des images | Catalogue de la collection du forum des images. Catégorisés par tranches d'âge avec résumé et extraits. Source intéressante pour les classiques de l'histoire du cinéma adaptés aux enfants. | Fiction / Films, Films animation |
| | Allociné | Base de données française axée sur la promotion des nouveautés en salle et en DVD. Site à tendance commerciale (propriété d'Amazon) mais nouveautés DVD et Blu-ray présentées par tranches d'âges et mises à jour régulières. | Fiction - Documentaires |
| | Internet Movie Database (IMDB) | La plus importante base de données sur le cinéma mondial et la TVvision. Source d'information gigantesque mais uniquement en anglais. | Fiction - Documentaires |
| | Boutique Arte | Site commercial de la chaîne. L'onglet jeunesse propose une sélection originale et un joli choix de captations de spectacles. | Fiction - Documentaires |
| | Boutique France TVvision | Site commercial des chaînes publiques françaises via le site Amazon. Ceci permet d'utiliser les outils de recherche et de filtrage propres à Amazon. Joli choix de séries TV d'animation. | Fiction - Documentaires |
| | Les enfants de cinéma | Site de l'association éponyme. Catalogue de films pour enfant très riche en informations. Chaque film est résumé, commenté et accompagné d'une bibliographie. Outre par titre et réalisateur, les recherches par âge et mot-clé sont possibles. | Fiction – Films, Films d'animation |

| | | | |
|--------|---|--|------------------------------------|
| | Zéro de conduite | Blog animé par et pour les enseignants. Concerne l'éducation au cinéma. Présentation détaillée de films accompagnés de fiches pédagogiques. Recherche par niveau d'enseignement (français) possible. | Fiction – Films, Films d'animation |
| | Boutique RTS | Site commercial de la Radio et télévision suisse. Intéressant pour les productions suisses. | Fiction - Documentaires |
| | Les grands classiques | Site très complet proposant des fiches de présentation sur les plus grands studios d'animation. | Fiction / Films d'animation |
| | Vidéale | Blog d'une vidéothécaire française. Présentations et critiques de films. Tri par tranches d'âge, pays, genre, thème. « Boîte à outils » pour professionnels et sélection de liens. Site précieux d'une professionnelle de la branche. Sélection originale. | Fiction / Films, Films d'animation |
| Livres | Brokman, Isabelle et Thoré, Géraldine de (2006) : Le guide du cinéma pour les enfants. Paris. Nouveau Monde éditions | Présentation de 500 films et films d'animation classés par catégorie d'âge. Tous les films présentés ont été vus et approuvés par des enfants ce qui rend cette ressource particulièrement intéressante. | Fiction / Films, Films animation |
| | Les enfants de cinéma (éd.) (2001) : Allons z'enfants au cinéma ! Une petite anthologie de films pour un jeune public. Paris. Les enfants de cinéma | Anthologie réunissant 200 films de fiction et d'animation. Fiche technique, résumé et critique pour chaque film. Très utile pour la sélection des classiques de l'histoire du cinéma adaptés aux enfants. | Fiction / Films, Films animation |

4.2. Critères de sélection

J'ai dressé une liste des critères favorisant la sélection des documents en distinguant les critères généraux, valables pour l'ensemble de la collection, des critères particuliers par catégories.

Critères généraux de sélection :

- **Types de documents et supports** : Sont sélectionnés des œuvres de fiction et documentaires sur les supports DVD et Blu-ray
- **Langues** : Français audio au minimum, versions audio en portugais, espagnol, italien, anglais, allemand souhaitées
- **Critères physiques** : Privilégier l'achat de coffrets unitaires pour faciliter leur reconditionnement dans les boîtiers sécurisés
- **Prix** : Sauf exception, maximum 25.- Frs par titre

Critères de sélection particuliers par catégories :

Film :

- **Contenu** : sélection parmi les classiques de l'histoire du cinéma mondial, le cinéma pour enfant, les succès commerciaux
- **Qualité** : Qualité de réalisation reconnue, réalisateur réputé, acteurs reconnus
- **Genres** : tous les genres du cinéma (aventure, burlesque, comédie, comédie dramatique, fantastique, science-fiction, drame, historique, etc.)
- **Support** : DVD en priorité, on sélectionne en particulier du Blu-ray lorsqu'il apporte une réelle plus-value en terme de qualité de visionnement (films restaurés, films « grand spectacle »)
- **Niveau et public cible** : JP, JM, JA
- **Nombre d'exemplaires par titre** : en principe 1 exemplaire par titre, doublons éventuels pour les titres très demandés par type de support (DVD ou Blu-ray). Si titre déjà présent dans le réseau, à discuter avec la gestionnaire des collections adultes

Films animation :

- **Contenu** : sélection parmi les classiques du cinéma d'animation mondial et les succès commerciaux récents
- **Qualité** : Qualité de réalisation reconnue, réalisateur réputé, studio d'animation reconnu
- **Genres** : tous les genres du cinéma (aventure, burlesque, comédie, comédie dramatique, fantastique, science-fiction, drame, historique, etc.)
- **Techniques** : toutes les techniques d'animation (dessin, images de synthèses, pâte à modeler, etc.)
- **Support** : DVD en priorité, on sélectionne en particulier du Blu-ray lorsqu'il apporte une réelle plus-value en terme de qualité de visionnement (films restaurés, films « grand spectacle »)
- **Niveau et public cible** : JP
- **Nombre d'exemplaires par titre** : en principe 1 exemplaire par titre, doublons éventuels pour les titres très demandés par type de support (DVD ou Blu-ray). Si titre déjà présent dans le réseau, à discuter avec la gestionnaire des collections adulte

Séries TV :

- **Contenu** : sélection parmi l'offre des dix dernières années de la production télévisuelle mondiale
- **Qualité** : qualité scénaristique
- **Genres** : tous les genres (aventure, burlesque, comédie, comédie dramatique, fantastique, science-fiction, drame, historique, etc.)
- **Types** : les types de séries (feuilleton télévisé, série feuilleton, mini-série, etc.)
- **Support** : DVD en priorité
- **Niveau et public cible** : JM, JA
- **Nombre d'exemplaires par titre** : 1 exemplaire par titre

Séries TV animées :

- **Contenu** : sélection parmi l'offre des trente dernières années de la production télévisuelle mondiale
- **Qualité** : qualité scénaristique, studio d'animation reconnu
- **Genres** : tous les genres (aventure, burlesque, comédie, comédie dramatique, fantastique, science-fiction, drame, historique, etc.)
- **Techniques** : toutes les techniques d'animation (dessin, images de synthèses, pâte à modeler, etc.)
- **Support** : DVD en priorité
- **Niveau et public cible** : JP, JM, JA
- **Nombre d'exemplaires par titre** : 1 exemplaire par titre

Documentaire :

Les critères particuliers de sélection des documentaires devront être les mêmes que ceux liés aux différentes catégories CDU des documentaires imprimés. Tout comme les objectifs de développement, ils devront être établis en concertation avec les gestionnaires des collections imprimées.

4.3. Critères d'exclusion

J'ai dressé une liste des critères d'exclusion qui détermineront quels types de documents n'entreront pas dans la collection.

Ils serviront à écarter d'office certains supports et caractéristiques propres aux documents audiovisuels mais également certains types de contenus.

Sont exclus :

- Tout autre support que le DVD ou le Blu-ray
- Toute autre zone de restriction commerciale que la zone 2 pour DVD et la zone B pour Blu-ray
- Tout document ne présentant pas au minimum une version audio en français
- Tout document dont l'âge légal d'admission à la séance de cinéma est supérieur à 15 ans

Sont soumis à réflexion :

- Tout document pour lequel un âge légal n'a pas été édicté mais dont le contenu serait susceptible de heurter la sensibilité du public de la BJ

4.4. Dons et propositions d'achat

En règle générale, la politique des BVL en matière de dons est de les refuser systématiquement. Néanmoins, lors de la constitution de la collection pour les adultes, ma collègue en charge de la sélection s'est aperçue qu'un certain nombre de titres qu'elle aurait souhaité obtenir étaient épuisés. Suite à ce constat, il a été décidé d'accepter les dons de DVD ou Blu-ray sur la base d'une liste de documents épuisés qu'elle met régulièrement à jour.

Je n'ai pas été confronté à ces difficultés lors de la constitution de la collection documentaire. Toutefois, il est difficile d'estimer, sans avoir débuté le processus de sélection de la fiction, combien de titres parmi mes choix seront introuvables. Il conviendra peut-être de se calquer sur la politique de la bibliothèque pour adultes en matière de don de DVD et Blu-ray si nous constatons que des documents importants pour la cohérence de la collection sont épuisés.

La politique des BVL concernant les propositions d'achat diffère elle aussi des pratiques courantes lorsqu'il s'agit de la collection audiovisuelle. En effet, il a été décidé dans un premier temps de refuser toute proposition d'achat de DVD ou Blu-ray alors que cette possibilité existe pour les documents imprimés. Ceci s'explique par la volonté de laisser du temps à la collection pour se développer et afin d'éviter la surabondance de demandes pour des titres qui seront de toute manière commandés. Cette politique devra à mon avis être maintenue jusqu'à la constitution d'une collection assez importante. Néanmoins, cela ne nous dispensera pas d'être à l'écoute des demandes lors des premiers mois de mise en circulation des documents et de répertorier celles qui sont récurrentes.

4.5. Conclusions et pistes de réflexion

Le temps investi à naviguer de site en site à la recherche de sources et celui passé à leur description a abouti à un tableau qui sera d'une aide précieuse lors de la sélection. Bien entendu, cette liste s'affinera avec le temps et d'autres sources s'y ajouteront avec l'expérience.

Les critères de sélection et d'exclusion tels qu'établis me permettront de faire des choix plus fins parmi l'offre.

L'analyse de notre politique en matière de dons nous montre qu'elle devra être évaluée dès le moment où nous aurons plus de recul sur la sélection.

Quant à celle concernant les propositions d'achat, il conviendra de la redéfinir elle aussi le moment venu.

Nous avons vu que les critères particuliers de sélection sont encore à définir pour les documentaires et que, dans ce cas là également, cela devra être le fruit d'un travail commun avec les gestionnaires des collections documentaires imprimées.

Enfin, toutes ces informations me seront directement utiles à la rédaction d'un protocole de sélection.

5. Conclusion

L'objectif de ce travail était de procéder à une analyse de l'existant, de définir des objectifs de développement de la collection à moyen et plus long terme et de proposer une étude préalable à la création d'outils de sélection. Au regard du travail accompli, nous pouvons affirmer que celui-ci a été en grande partie atteint et que les points à approfondir ont été identifiés.

Cependant par opposition à l'empirisme qui a prévalu lors de la constitution de cette collection, je m'attendais à trouver grâce à ce travail des réponses plus « scientifiques » à mes questions. En effet, je pensais pouvoir déduire de l'analyse de l'existant une vision plus nette de ce que devrait être la collection.

Or, si elle pourra être approfondie par des enquêtes (sur les publics notamment) et qu'elle a su me donner des pistes pour définir des objectifs de développement, force est de constater qu'en réalité, une place sera tout de même laissée au ressenti, à l'imprévu et à la subjectivité.

Mais c'est justement pour mieux assumer cette part de subjectivité liée au processus de sélection que cette démarche d'analyse et d'évaluation a été nécessaire. En effet, c'est lui donner un cadre dans lequel elle peut s'épanouir.

Faire des paris, se tromper ou réussir, évaluer, ajuster et proposer d'autres solutions, réévaluer la collection au regard de ses publics, etc. Cette réflexion m'a fait prendre conscience de ce processus et m'a permis de réaliser à quel point le travail d'un gestionnaire de collection relevait plus de l'exercice d'équilibriste que de la résolution d'équation mathématique.

Une autre prise de conscience importante a été révélée par la difficulté rencontrée à faire cette réflexion de manière individuelle. En effet, il m'est apparu à de nombreuses reprises lors de la rédaction de ce travail, que le développement de cette collection (notamment celle du documentaire) devrait se faire en concertation avec mes collègues.

J'ai réalisé que le fait de confronter les points de vue et les idées, multiplier les subjectivités participe pleinement à l'équilibre et à la richesse d'une collection. Je me réjouis donc de pouvoir soumettre le produit de mes réflexions au groupe dans l'idée de faire dialoguer les collections et leurs gestionnaires.

Cette réflexion m'a également permis de mieux comprendre mon futur rôle de « vidéothécaire » et son importance. En effet, il ne s'agira pas seulement d'ajouter un support supplémentaire aux collections des Bibliothèques de la Ville de Lausanne mais de proposer à nos publics cette partie importante de notre culture dans toute sa richesse et sa complexité.

Enfin, ce travail ne constitue que la porte d'entrée vers une formalisation de nos pratiques documentaires. Le chemin est encore long et de nombreuses questions doivent encore être réglées afin d'entrer pleinement dans un processus de gestion dynamique des collections. De plus, ces collections vont très probablement vers une dématérialisation de leurs supports avec tous les défis et questionnement que cela suppose.

En bref, il ne s'agit que du début d'une aventure qui s'annonce fabuleuse !

Bibliographie

Ouvrages de base :

Caron, Estelle (2010) : L'audiovisuel en bibliothèque. Paris. ABF. Coll. « Médiathèmes »

Calenge, Bertrand (1999) : Conduire une politique documentaire. Paris. Electre-Editions du Cercle de la Librairie. Coll. « Bibliothèques »

Calenge, Bertrand (1994) : Les politiques d'acquisition. Paris. Editions du Cercle de la Librairie. Coll. « Bibliothèques »

Brokman, Isabelle et Thoré, Géraldine de (2006) : Le guide du cinéma pour les enfants. Paris. Nouveau Monde éditions

Les enfants de cinéma (éd.) (2001) : Allons z'enfants au cinéma ! Une petite anthologie de films pour un jeune public. Paris. Les enfants de cinéma

Support de cours :

Calenge, Bertrand (2012) : Une politique de développement des collections, pourquoi ? Fribourg. Certificat en gestion de documentation et de bibliothèque. Module 1 Gestion des collections

Calenge, Bertrand (2013) : Les services au public. Fribourg. Certificat en gestion de documentation et de bibliothèque. Module 4 Information et communication

Sites web consultés :

École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques. Le dictionnaire des bibliothèques. Plan de développement des collections [en ligne] <http://www.enssib.fr/le-dictionnaire/plan-de-developpement-des-collections> (Consulté le 10.09.2013)

Bibliothèques de la Ville de Lausanne. Conditions d'utilisation [en ligne] <http://www.lausanne.ch/thematiques/culture-et-patrimoine/culture-a-vivre/bibliotheques/informations-demarches/conditions-utilisation-bibliotheque-municipale.html> (Consulté le 10.09.2013)

Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS). Statistique Lausanne. Population totale selon l'origine et le sexe, par classe d'âge, 1979-2012 [en ligne] http://www.scris.vd.ch/Data_Dir/ElementsDir/2571/21/F/i01.02.02.xls (consulté le 13.09.2013)

Confédération suisse. Population. Panorama [en ligne] <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/01/pan.html> (consulté le 13.09.2013)

Site de l'Association Lausanne Région [en ligne] www.lausanne-region.ch (consulté le 10.09.2013)

Site de l'Association La lanterne magique [en ligne] <http://info.lanterne.ch/> (consulté le 10.09.2013)

Site du Musée cantonal de zoologie [en ligne] <http://www.musees.vd.ch/musee-de-zoologie/animations/cine-du-musee/> (consulté le 10.09.2013)

Rapports :

Fernandez, Joaquin (2008). Synthèse étude « offre culturelle ». Lausanne. Joaquin Fernandez Marketing Intelligence & Etudes de marché

Documentation interne :

Jovignot, Lara (2013) : Politique documentaire : approche stratégique. Lausanne. les Bibliothèques de la Ville de Lausanne

Jovignot, Lara (2013) : Modalités de fonctionnement du projet : analyse de l'existant. Lausanne. les Bibliothèques de la Ville de Lausanne

Jovignot, Lara (2013) : Analyse de l'existant : description technique. Lausanne. les Bibliothèques de la Ville de Lausanne

Bibliothèque municipale Lausanne (2013) : Statistiques annuelles 2012. Lausanne. les Bibliothèques de la Ville de Lausanne

Rossier Josette (2013) : Rapport annuel 2012 de la Bibliothèque municipale Jeunesse. Lausanne. les Bibliothèques de la Ville de Lausanne

Annexes

Annexe 1 Lecteurs inscrits BJ et population lausannoise par nationalité en 2012

| Lecteurs inscrits BJ par nationalité en 2012 (10 plus représentées) | | |
|---|----------|--------------------------|
| | Inscrits | Rapport au total (14536) |
| Suisse | 8756 | 60.24% |
| Portugal | 1043 | 7.18% |
| Espagne | 640 | 4.40% |
| France | 592 | 4.07% |
| Italie | 489 | 3.36% |
| Ex-Yougoslavie | 295 | 2.03% |
| Serbie | 216 | 1.49% |
| Sri Lanka | 200 | 1.38% |
| Turquie | 169 | 1.16% |
| Equateur | 117 | 0.80% |

| Population à Lausanne par nationalité en 2012 (10 plus représentées) | | |
|--|------------|---------------------------|
| | Population | Rapport au total (137586) |
| Suisse | 80797 | 58.72% |
| Portugal | 9569 | 6.95% |
| France | 9425 | 6.85% |
| Italie | 6200 | 4.51% |
| Espagne | 4183 | 3.04% |
| Kosovo | 1991 | 1.45% |
| Serbie | 1052 | 0.76% |
| Turquie | 928 | 0.67% |
| Royaume-Uni | 875 | 0.64% |
| Sri Lanka | 820 | 0.60% |

| Proportion étrangers/suisse inscrits à la BJ 2012 | |
|---|-----------|
| Suisses | Etrangers |
| 60.24% | 39.86% |

| Proportion étrangers/suisse à Lausanne en 2012 | |
|--|-----------|
| Suisses | Etrangers |
| 59.00% | 41.00% |

Bibliothèque municipale Lausanne (2013) : Statistiques annuelles 2012. Lausanne. les Bibliothèques de la Ville de Lausanne

Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS). Statistique Lausanne. Population totale selon l'origine et le sexe, par classe d'âge, 1979-2012 [en ligne] http://www.scris.vd.ch/Data_Dir/ElementsDir/2571/21/F/i01.02.02.xls (consulté le 13.09.2013)

Annexe 2 Utilisateurs actifs BJ/Réseau et population lausannoise par tranche d'âge en 2012

| Tranche d'âge | Bibliothèque Jeunesse | | Réseau | Population Lausanne | | Taux d'actifs BJ /population | Taux d'actifs réseau /population |
|---------------|-----------------------|---------------|----------------|---------------------|---------------|------------------------------|----------------------------------|
| | Actifs | En % du total | Actifs | Population | En % du total | En % | En % |
| 0 - 4 ans | 464 | 13% | Non disponible | 7112 | 37% | 7% | Non disponible |
| 5 - 9 ans | 1498 | 41% | Non disponible | 6155 | 32% | 24% | Non disponible |
| 10 - 14 ans | 1691 | 46% | Non disponible | 5956 | 31% | 28% | Non disponible |
| Total | 3653 | | 5172 | 19223 | | 19.00% | 26.91% |

Bibliothèque municipale Lausanne (2013) : Statistiques annuelles 2012. Lausanne. les Bibliothèques de la Ville de Lausanne

Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS). Statistique Lausanne. Population totale selon l'origine et le sexe, par classe d'âge, 1979-2012 [en ligne] http://www.scris.vd.ch/Data_Dir/ElementsDir/2571/21/F/i01.02.02.xls (consulté le 13.09.2013)

Annexe 3 Utilisateurs actifs BJ et population lausannoise par sexe en 2012

| | Bibliothèque Jeunesse | | Population Lausanne | |
|--------|-----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Actifs | en % du total | Population | En % du total |
| Hommes | 1653 | 45% | 9760 | 51% |
| Femmes | 2061 | 55% | 9463 | 49% |
| | | | | |
| Total | 3714 | | 19223 | |

Bibliothèque municipale Lausanne (2013) : Statistiques annuelles 2012. Lausanne. les Bibliothèques de la Ville de Lausanne

Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS). Statistique Lausanne. Population totale selon l'origine et le sexe, par classe d'âge, 1979-2012 [en ligne] http://www.scris.vd.ch/Data_Dir/ElementsDir/2571/21/F/i01.02.02.xls (consulté le 13.09.2013)

Annexe 4 Extrait du tableau « Analyse des bibliothèques de la région lausannoise »

| Nom | Coordonnées | Mission(s) | Thématiques | Description des collections | Publics cibles + conditions d'inscription |
|---|---|---|---|---|--|
| Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) - Riponne | BCU Lausanne 6, Place de la Riponne - CP CH 1014 Lausanne Tél 021 316.78.63 info-riponne@bcu.unil.ch http://www.unil.ch/bcu/page17030.html | <p>« La BCU Lausanne acquiert la documentation intéressant la population en général, celle nécessaire à l'étude des disciplines enseignées à l'Université de Lausanne, ainsi que la production documentaire vaudoise, contribuant ainsi au rayonnement du canton de Vaud. » (mission précisée sur le site internet)</p> <p>« Situé au coeur de la cité et ancré dans sa région, le site Riponne-Palais de Rumine de la BCU Lausanne est une bibliothèque de référence patrimoniale et de culture générale, au sein d'un riche réseau bibliothécaire et documentaire. Lieu d'échange et de rencontre, accessible à tous, la BCUL Riponne-Palais de Rumine assure un accès de qualité au savoir, tant sur place qu'à distance, et met à disposition de ses usagers son expertise, à travers une riche palette de ressources et de savoir-faire. » (extrait du rapport annuel 2012)</p> <p>« La BCUL Riponne - Palais de Rumine est destinée à l'étude et aux loisirs d'un large public d'adultes et d'adolescents. Sa collection est d'intérêt général, non universitaire et non spécialisée, et constituée de différents supports. » (collection grand public)</p> <p>« La vocation patrimoniale de la BCU s'affirme dans le recueil du dépôt légal vaudois et la collection de tous les documents relatifs à la vie culturelle et à l'histoire du canton à la BCU Riponne - Palais de Rumine. » (collection vaudoise)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Culture générale • Patrimoine • Musique | <p>Collection vidéos / DVD : cinéma d'auteurs, films du « Sud », pièces de théâtre filmées, films musicaux.</p> <p>Pas de courts-métrages, pas de blockbusters. 55% de fiction ; quelques séries TV. Ouverture à un public plus « familial » depuis 2010. http://www.unil.ch/bcu/page17850.html</p> <p>Collection grand public : http://www.unil.ch/bcu/page17024.html</p> <p>Collection vaudoise : 10'500 documents en libre-accès http://www.unil.ch/bcu/page17025.html</p> | <p>Grand public + étudiants + chercheurs</p> <p>Inscription gratuite</p> <p>Plus de 14 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • étudiants / personnel de l'UNIL ou EPFL • personnes inscrites dans une institution partenaire • personnes domiciliées en Suisse • citoyens suisses domiciliés à l'étranger • travailleurs dans canton de Vaud avec permis frontalier. |

Annexe 5 Extrait du tableau « environnement pédagogique lausannois – établissements scolaires »

| Nom | Type d'établissement | Nombre de bâtiments | Niveaux (Harmos) | Nombre d'élèves | Nombre de classes | Présence d'une bibliothèque dans le bâtiment | Fréquentation de la BJ |
|--|----------------------|---------------------|------------------|-----------------|-------------------|--|------------------------|
| Etablissement primaire d'Entre-Bois | primaire | 10 | 1 à 6 | 1600 | | | |
| Collège de la Barre | | | 1 à 6 | | 13 | non | oui |
| Collège de Bellevaux | | | 1 à 6 | | 12 | non | non |
| Collège du Bois-Gentil | | | 1 à 6 | | 8 | non | non |
| Collège City-Blécherette | | | 1 à 6 | | 3 | non | non |
| Collège de la Colline | | | 1 à 4 | | 5 | non | oui |
| Collège d'Entre-Bois | | | 1 à 4 | | 10 | non | non |
| Pavillon d'Entre-Bois | | | 5 à 6 | | 4 | non | non |
| Collège de la Pontaise | | | 1 à 6 | | 12 | non | oui |
| Collège de la Rouvraie | | | 1 à 4 | | 4 | non | non |
| Collège du Vieux-Moulin | | | 1 à 6 | | 12 | non | non |

Annexe 6 Extrait du tableau « Environnement pédagogique – enseignement spécialisé »

| Nom de l'établissement | Description (tiré de leur site Internet) | Fréquentation de la BJ |
|---|--|------------------------|
| <p>La Cassagne http://www.fondationcombe.ch/</p> | <p>La Cassagne est une école qui dispose d'un personnel spécialisé et d'un environnement adapté. Son objectif est de répondre de manière spécifique aux besoins de chaque enfant. Elle est particulièrement compétente dans les situations liées au handicap physique (infirmité motrice cérébrale, paralysie cérébrale, traumatismes cranio-cérébraux, spina-bifida, myopathies, autres maladies évolutives, etc.).</p> | <p>oui</p> |
| <p>Hôpital de l'enfance de Lausanne - Centre psychothérapeutique www.hopital-enfance.ch</p> | <p>Le Centre psychothérapeutique est un centre d'enseignement spécialisé pour des enfants de 4 à 12 ans doté d'une structure de soins pédopsychiatriques qui offre une prise en charge institutionnelle multidisciplinaire (enseignant spécialisé, éducateur spécialisé, psychologue, pédopsychiatre, pédiatre, logopédiste et assistante sociale) à ces enfants qui présentent de graves troubles psychiques compromettant aussi bien leur développement que leur intégration sociale et scolaire.</p> <p>Le centre psychothérapeutique est constitué de différents groupes d'enfants, dont certains (21) sont pris en charge par l'internat. Au total, il accueille une soixantaine d'enfants.</p> | <p>oui</p> |

Annexe 7 Tableau détaillé par code statistique CDU

| | Petit (JP) | Moyen (JM) | Ados (JA) | total | % du total |
|------------------------------------|---------------|---------------|--------------|------------|--------------|
| Informatique - Généralités | | | | 0 | 0.0% |
| (001) Informatique | | | | 0 | 0.0% |
| Philosophie - Psychologie | | | | 2 | 0.8% |
| (100-120) Philosophie | | | | 0 | 0.0% |
| (129-134) Esoterisme | | | | 0 | 0.0% |
| (135-160) Psychologie | | 1 | 1 | 2 | 0.8% |
| (170) Ethique | | | | 0 | 0.0% |
| Religions | | | | 1 | 0.4% |
| (200-280) Christianisme | | | 1 | 1 | 0.4% |
| (290) Autres religions | | | | 0 | 0.0% |
| Sociologie | | | | 8 | 3.4% |
| (300-310) Sociologie | | 1 | | 1 | 0.4% |
| (320) Politique | | | | 0 | 0.0% |
| (330) Economie | | | | 0 | 0.0% |
| (340-360) Droit | | | | 0 | 0.0% |
| (370) Pédagogie | 3 | | | 3 | 1.3% |
| (390) Ethnologie | 1 | | 3 | 4 | 1.7% |
| Linguistique | | | | 10 | 4.2% |
| (400) Linguistique | 3 | 6 | 1 | 10 | 4.2% |
| Sciences pures | | | | 101 | 42.4% |
| (500) Sciences pures généralités | | 1 | 1 | 2 | 0.8% |
| (510) Mathématiques | | | | 0 | 0.0% |
| (520) Astronomie | | 2 | 4 | 6 | 2.5% |
| (530) Physique | | 1 | 1 | 2 | 0.8% |
| (540) Chimie | | | | 0 | 0.0% |
| (550) Géologie | | 7 | 8 | 15 | 6.3% |
| (560-570) Biologie | 1 | 8 | 5 | 14 | 5.9% |
| (580) Botanique | | 1 | | 1 | 0.4% |
| (590) Zoologie | 1 | 57 | 5 | 63 | 26.5% |
| Sciences appliquées | | | | 27 | 11.3% |
| (600) Sciences appliquées | | 2 | | 2 | 0.8% |
| (610) Médecine | 1 | 8 | 1 | 10 | 4.2% |
| (620) Technique | | 4 | 2 | 6 | 2.5% |
| (630) Agriculture | | 4 | 5 | 9 | 3.8% |
| (640) Cuisine | | | | 0 | 0.0% |
| (650) Commerce | | | | 0 | 0.0% |
| (660-680) Industrie | | | | 0 | 0.0% |
| (690) Construction | | | | 0 | 0.0% |
| Beaux-arts - cinéma - sport | | | | 16 | 6.7% |
| (700) Art | 1 | | | 1 | 0.4% |
| (710-720) Architecture | | 4 | 2 | 6 | 2.5% |
| (730-741) Sculpture-dessin | | | | 0 | 0.0% |
| (743-749) Arts décoratifs | | | | 0 | 0.0% |
| (750) Peinture | | | | 0 | 0.0% |
| (760-770) Gravure-Photo | | | 1 | 1 | 0.4% |
| (778-779) Cinéma | | | | 0 | 0.0% |
| (780) Musique | | | | 0 | 0.0% |
| (790) Sports | 1 | 1 | 6 | 8 | 3.4% |
| Littérature | | | | 0 | 0.0% |
| (800) Théâtre | | | | 0 | 0.0% |
| (820) Litt. Anglaise | | | | 0 | 0.0% |
| (830) Litt. Allemande | | | | 0 | 0.0% |
| (840) Litt. Française | | | | 0 | 0.0% |
| (850-890) Autres Litt. | | | | 0 | 0.0% |

| | | | | | |
|-----------------------------------|------|-------|-------|------------|--------------|
| Histoire | | | | 21 | 8.8% |
| (9(0)20) Hist. Du 20e siècle | | | | 0 | 0.0% |
| (9(3)) Hist. Antique | | 1 | 5 | 6 | 2.5% |
| (9(4)) Hist. De l'Europe | | 6 | 1 | 7 | 2.9% |
| (9(49.4)) Hist. Suisse | | | | 0 | 0.0% |
| (9(5)) Hist. De l'Asie | | | | 0 | 0.0% |
| (9(6)) Hist. De l'Afrique | | | | 0 | 0.0% |
| (9(7)-9(8)) Hist. De l'Amérique | | 2 | 2 | 4 | 1.7% |
| (9(9)) Hist. De l'Océanie | | | | 0 | 0.0% |
| (9.403-9.404) Guerres mondiales | | | | 0 | 0.0% |
| (900) Hist. - généralités | 1 | 2 | 1 | 4 | 1.7% |
| Géographie, voyages | | | | 50 | 21.0% |
| (91(04)) Récits de voyages | | 1 | 3 | 4 | 1.7% |
| (91(4)) Géo de l'Europe | | | 1 | 1 | 0.4% |
| (91(49.4)) Géo de la Suisse | | | | 0 | 0.0% |
| (91(5)) Géo de l'Asie | | | 3 | 3 | 1.3% |
| (91(6)) Géo de l'Afrique | | 1 | 5 | 6 | 2.5% |
| (91(7)) Géo de l'Amérique du Nord | | 1 | 2 | 3 | 1.3% |
| (91(8)) Géo de l'Amérique du Sud | | 1 | 1 | 2 | 0.8% |
| (91(9)-91(96)) Géo de l'Océanie | | 1 | | 1 | 0.4% |
| (91(98)-91(99)) Géo des Poles | | 2 | 1 | 3 | 1.3% |
| (910) Géo. - généralités | 2 | 25 | | 27 | 11.3% |
| Biographies | | | | 0 | 0.0% |
| (92) Biographies | | | | 0 | 0.0% |
| | | | | | |
| Total par niveaux | 15 | 151 | 72 | | |
| % par niveaux | 6.3% | 63.4% | 30.3% | | |
| Total documents | | | | 238 | |

Annexe 8 Procédure âge légal

Annexe 5 : Limite d'âge des enregistrements vidéo

Contexte juridique

A partir du 1^{er} janvier 2013, tous les films sortiront sur le marché suisse avec un âge légal. Cette classification pourra soit se référer aux orientations de la FSK (Freiwillige Selbstkontrolle der Filmwirtschaft), soit être attribuée par la Commission nationale du film et de la protection des mineurs (ci-dessous « Commission nationale »). Cette dernière formule à l'intention des cantons, de la branche, des parents, des enseignants et des experts des recommandations quant à l'âge d'accès aux projections publiques de films et aux supports audiovisuels. »¹

Sources d'information

Pour tous les films sortis en Suisse dès le 1er janvier 2013, le site de référence est www.filmrating.ch, créé par la Commission nationale.

Le site internet www.filmages.ch propose un catalogue de tous les films sortis dans les salles de cinéma du canton de Vaud depuis 1981, inclut les recommandations de la Commission nationale et précise les âges suggérés, car exigés par la loi vaudoise du 27 juin 2006 sur le cinéma, les vidéogrammes et les logiciels de loisirs. Cette loi est toujours applicable. Pour chaque film est indiqué l'âge légal et l'âge suggéré. La bibliothèque doit uniquement respecter l'âge légal.

Procédure

Chauderon

Pour les films (fictions, animations, documentaires)

Films après 1981

- ✓ Source unique : www.filmages.ch.
- ✓ Seront indiqués les films interdits au moins de 18 ans (« dès 18 ans »).
Nous avons obtenu l'autorisation de Fabrice Wulliamoz, Président de l'Organe de contrôle des films du canton de Vaud, de ne pas compléter avec une indication « dès 16 ans ». En effet, compte tenu du fait qu'au cinéma, il existe une dérogation de deux ans par rapport à l'âge légal si l'ado est accompagné d'un adulte et que nous demandons l'autorisation parentale pour une inscription entre 15 et 18 ans, M. Wulliamoz ne voit pas d'inconvénient à ce que nous utilisons uniquement la restriction pour les moins de 18 ans (donc pas pour les moins de 16 ans).
- ✓ Pour des questions de cohérence au sein du réseau (BJ et sites de quartier) et pour ne pas pénaliser la tranche d'âge des 15-16 ans, les films interdits aux moins de 18 ans seront catalogués avec la mention « dès 15 ans ».
- ✓ Tous les âges seront précisés dans la notice du catalogage.

- ✓ Tous les âges seront précisés dans la notice selon le modèle ci-dessous :

¹ Bienvenue, « Commission nationale du film et de la protection des mineurs », <http://filmrating.ch/fr/jugenschutz/willkommen.html>

| Âge légal dans filmages.ch | Âge à inscrire dans la notice Bibdia | Type de médias |
|--|--------------------------------------|------------------------------|
| 0 ans | tout public | Sans limite |
| 7 ans | dès 7 ans | Dès 7 ans |
| 10 ans | dès 10 ans | Dès 10 ans |
| 12 ans | dès 12 ans | Dès 12 ans |
| 14 ans | dès 14 ans | Dès 14 ans |
| 16 ans | dès 15 ans | Dès 15 ans ou âge non défini |
| 18 ans | dès 18 ans | Dès 18 ans |
| NON PRESENT (attention uniquement films pour CH) | Ø (= ne rien préciser) | Dès 15 ans ou âge non défini |

- ✓ Pour Chauderon, seuls les films interdits aux moins de 18 ans seront estampillés avec une pastille « dès 18 ans » à l'étiquetage. Dans un deuxième temps, lorsque la BJ et les sites de quartier auront des DVD, les pastilles correspondantes seront apposées sur les supports grâce à des planches pré-crées.

Films avant 1981

- ✓ Aucune source officielle n'est disponible. Théoriquement, la bibliothèque doit déterminer un âge légal « cohérent par rapport aux films du même genre »¹. La responsable de l'acquisition des DVD et Blu-ray déterminera à l'achat si un film est interdit aux moins de 18 ans.
- ✓ Pour tous les films non présents dans le catalogage filmages.ch (sauf ceux mentionnés au paragraphe précédent), aucun âge ne sera précisé dans la notice de catalogage. En revanche, tous ces films seront limités à 15 ans en type de média.
- ✓ Il sera à la discrétion de la BJ et des sites de déterminer un âge légal pour les films d'avant 1981 en fonction du principe de cohérence pré-mentionné. Le site filmages.ch ([section indications/contre-indications](#)) propose un ensemble de critères pour évaluer le contenu d'un film.
- ✓ Tous les âges seront précisés dans la notice selon le modèle ci-dessous :

| Age légal dans filmages.ch | Age à inscrire dans Bibdia | Type de médias |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------|
| 0 ans | tout public | Sans limite |
| 7 ans | dès 7 ans | Dès 7 ans |
| 10 ans | dès 10 ans | Dès 10 ans |
| 12 ans | dès 12 ans | Dès 12 ans |
| 14 ans | dès 14 ans | Dès 14 ans |
| 16 ans | dès 15 ans | Dès 15 ans ou âge non défini |
| 18 ans | dès 18 ans | Dès 18 ans |
| NON PRESENT | Ø (= ne rien préciser) | Dès 15 ans ou âge non défini |

¹ Article 16, loi vaudoise du 27 juin 2006 sur le cinéma, les vidéogrammes et les logiciels de loisirs, http://www.filmages.ch/ti_files/pdf/lois/LoVD.pdf

Pour les séries et autres supports audiovisuels

Le site www.filmages.ch n'inclut pas les séries télévisées et autres supports audiovisuels.

- ✓ Source : filmrating.ch (section « supports audiovisuels »), mais uniquement pour les documents parus à partir du 1^{er} janvier 2013.
- ✓ Le principe de « cohérence » défini plus haut s'applique pour limiter l'accès de certains enregistrements vidéo aux personnes majeures. Seule la restriction aux moins de 18 ans s'applique. L'acquéreur peut s'aider du catalogue de la FSK pour déterminer un âge.
- ✓ L'âge minimum pour emprunter les séries est de 15 ans, sauf en cas d'acquisition par la BJ et les sites de quartier (même procédure que pour les films). Pour autant, si la série ou le support audiovisuel n'est pas présent dans filmrating.ch, il ne précise rien dans la notice. Le blocage sera fait grâce au type de média.

Procédure interne

Le catalogueur recherche l'âge légal dans filmages.ch. S'il l'âge légal est inscrit, il est inséré. Si la recherche n'aboutit pas, il ne précise rien dans la notice. Si le responsable de l'acquisition des DVD et des Blu-ray a précisé « dès 18 ans » sur un post-it, il devra le préciser dans la notice de catalogue.

Bibliothèque jeunesse (BJ)

Films et documentaires

- ✓ Source : www.filmages.ch ;
- ✓ L'âge légal est respecté pour tous les paliers (7 ans, 10 ans, 12 ans et 14 ans).
- ✓ Pour les documentaires pour lesquels il n'y a pas d'âge légal, mettre « tout public ».
- ✓ L'âge suggéré pourra nous aider pour notre classement (à la discrétion du bibliothécaire). En effet, la classification d'âge doit être en cohérence avec le public visé. C'est à l'acquéreur de le déterminer en fonction de la difficulté du sujet traité et de la sensibilité du public.

Classification aux bibliothèques de la Ville de Lausanne

Chauderon

- ⇒ ∅
- ⇒ dès 15 ans
- ⇒ dès 18 ans

Bibliothèque jeunesse (BJ)

- ⇒ tout public
- ⇒ dès 7 ans
- ⇒ dès 10 ans
- ⇒ dès 12 ans
- ⇒ dès 14 ans

Annexe 9 Tableau d'évaluation des objectifs

Analyse statistique

Segment de collection : fiction

| Analyse statistique | | | | | | | |
|---------------------|-----------------------|-----------|---------------|--------------------------|------------------------|-------------|------------------|
| Catégorie | Nb total de documents | Nb de DVD | Nb de Blu-ray | Nb de nouveaux documents | Taux de renouvellement | Nb de prêts | Taux de rotation |
| Fiction | | | | | | | |
| Films de fiction | | | | | | | |
| Films d'animation | | | | | | | |
| Séries TV | | | | | | | |
| Séries TV animées | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| Total Fiction | | | | | | | |

Analyse des contenus

Segment de collection : fiction

| Catégories | Nb de documents par niveau | | | Nb de documents par période | | | | Nb de documents par nationalité du réalisateur | | | | | | |
|-------------------|----------------------------|----|----|-----------------------------|-----------|-----------|-------|--|-----|--------|----------|------|---------|---------|
| | JP | JM | JA | -1950 | 1951-1970 | 1971-1990 | 1991- | France | USA | Europe | Amérique | Asie | Afrique | Océanie |
| Films de fiction | | | | | | | | | | | | | | |
| Films d'animation | | | | | | | | | | | | | | |
| Séries TV | | | | | | | | | | | | | | |
| Séries TV animées | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | |
| Total Fiction | | | | | | | | | | | | | | |